



PROJET DE RESOLUTION

#8|2023

Commune de Schengen, le 19 octobre 2023

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

projet de résolution #8|2023
relatif à une déclaration échevinale pour la mandature 2023-2029

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Echevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Annette KIRSCH ép. WILLEMS

Tom BELLION

Lola ARTIGAO

Lucien MAX

PROJET DE RESOLUTION #8|2023

TEXTE PROPOSE

Le Conseil communal,

considérant le résultat des élections communales du 8 juin 2023 et la constitution du collège échevinal composé de M. Michel Gloden (Bourgmestre), M. Tom Weber (1^{er} échevin), M. Jean-Paul Müller (2^{ème} échevin) ;

sachant qu'il est d'usage, du moins dans les communes tombant sous le système du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, que le collège échevinal présente lors de la première séance du conseil communal sa déclaration échevinale pour informer les élus et les électeurs sur les priorités et objectifs politiques qu'il entend mettre en œuvre pendant la mandature à venir ;

constatant qu'une déclaration échevinale ne figurait ni à l'ordre du jour de la séance du 18 juillet 2023, ni pour la séance du 24 octobre 2023 ;

insiste auprès des membres du collège échevinal

- de faire une déclaration échevinale 2023-2029 lors de la séance fixée au 14 novembre 2023.